

DÉLIBÉRATION N°2020-21_132
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

Séance en date du 8 juillet 2021

3- Ressources humaines

Point 3.7 – Approbation du dispositif de signalement des actes de violences, harcèlement et discrimination

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 21 Membres représentés : 7 Total : 28	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 3 Suffrages exprimés : 25 Pour : 24 Contre : 1
---	--

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le principe de la mise en œuvre d'un dispositif de signalement des actes de violences, harcèlement et discrimination.

Besançon, le 12 juillet 2021.



Pour la présidente et par délégation
La directrice générale des services

Rabia DEGACHI

Délibération transmise au Recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Recteur de l'académie de Besançon, Chancelier des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté

